

BILAN D'ACTIVITÉ

2017-2020



En tant que Présidente du HCLPD, je suis heureuse de vous présenter le bilan d'activité 2017-2020. Présidente depuis 2015 après les mandats de Monsieur Louis Besson et Monsieur Xavier Emmanuelli, j'ai souhaité faire vivre le Haut Comité tel que l'Abbé Pierre l'avait défini lors de sa création en 1992.

Inscrit dans la loi depuis les années 80, reconnu comme objectif à valeur constitutionnelle en 1995, la bataille pour la mise en œuvre du droit au logement dans notre pays est encore loin d'être gagnée. Plus que jamais, le rôle de proposition et d'alerte du HCLPD doit être conforté.

D'autant que la crise sanitaire que nous traversons risque d'être le prélude d'une crise économique et sociale sans précédent auquel nous avons le devoir d'apporter des solutions. Ce sera l'une des grandes missions du futur Haut Comité pour le logement qui regroupera bientôt dans une seule entité le HCLPD et le Comité de suivi de la loi DALO.

MARIE-ARLETTE CARLOTTI
PRÉSIDENTE DU HAUT COMITÉ POUR
LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

LE BILAN DU HAUT COMITÉ 2017 - 2020

18 MEMBRES



Par décret du 25 avril 2017, il est composé actuellement des personnes suivantes :

En tant que **présidente du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées,**

► Mme Marie-Arlette **CARLOTTI**

En tant que **membres,**

► M. Khalid **ALAOUI**

► Mme Aline **ARCHIMBAUD**

► Mme Michèle **ATTAR**

► M. Jean-Michel **BELORGEY**

► Mme Annie **DAVID**

► M. Gilles **DESRUMAUX**

► M. André **GACHET**

► Mme Christine **LACONDE**

► Mme Isabelle **LE CALLENNEC**

► M. Christian **NICOL**

► M. Gilles **PIERRE**

► M. Michel **POUZOL**

► M. Arnaud **RICHARD**

► M. Christophe **ROBERT**

► Mme Martine **ROURE**

► Mme Evelyne **YONNET**

► Mme Yasmina **YOUNES**



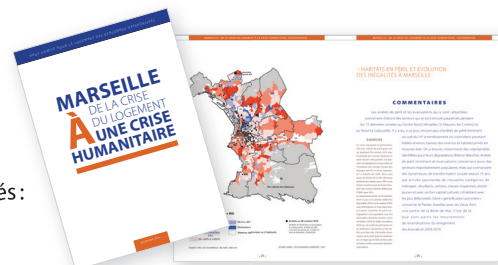
PARTICIPATION À DES COMMISSIONS OU GROUPE DE TRAVAIL

Le HCLPD est membre de commissions ou groupes de travail : commission nationale SRU, rapporteur pour le groupe de travail logement/hébergement du Conseil de lutte contre les exclusions, groupe de travail des expert.e.s du logement d'abord de la DIHAL...

4 RAPPORTS PUBLIÉS

De 2017 à 2020, 4 rapports ont été publiés :

- Cinq conditions nécessaires à la mise en oeuvre du logement d'abord (2018) ;
- Le principe de l'accueil inconditionnel au regard de la jurisprudence rapport réalisé conjointement avec le réseau de juristes *JurisLogement* (2019) ;
- Marseille : de la crise du logement à une crise humanitaire (2019) ;
- Recueil cartographique *Marseille : de la crise du logement à une crise humanitaire* réalisé dans le cadre d'un partenariat avec la faculté de Marseille Aix en Provence (2020)



27 RÉUNIONS EN FORMATION PLÉNIÈRES



se sont déroulées entre 2017 et 2020.

52 INTERVENTIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL OU DE LA PRÉSIDENTE

Le HCLPD a également un rôle de prise de parole dans le cadre d'auditions, de colloques ou de séminaires organisés



par les parlementaires, les services déconcentrés (DREAL, DDCS), la Cour des Comptes, la rapporteuse spéciale de l'ONU, des fédérations associatives, des collectifs, des universités...

112 AUDITIONS RÉALISÉES PAR LE HAUT COMITÉ

Dans le cadre de ses travaux, le Haut Comité a réalisé plus d'une centaine d'auditions au cours du mandat des personnalités issues de diverses institutions, structures publiques ou associatives impliquées sur les questions du logement : députés, sénateurs, élu.e.s municipaux et intercommunaux, représentant.e.s des directions du ministère et des structures interministérielles du logement (DHUP, DiHal), du CGEDD et des établissements publics de l'Etat (ANAH, ANRU, EPF), représentant.e.s des services déconcentrés de l'Etat (ARS, DRIHL, DDT, DDCS, Préfectures), représentant.e.s des acteurs associatifs du logement, de l'insertion, de la santé et de l'utilisation sociale des biens mal acquis au niveau local et national (FAP nationale et régionale, FAPIL, Habitat et Humanisme, Médecins du Monde, Crim'Halt...), collectifs de citoyen.ne.-s et d'habitant.e.s victimes du mal logement.

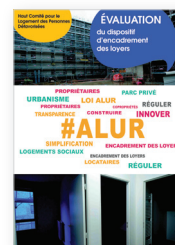


46 226 €



DE COÛT DE FONCTIONNEMENT ANNUELS EN MOYENNE

Les membres sont bénévoles. Le Haut Comité s'appuie sur une équipe permanente de 3 personnes, un secrétaire général et 2 agent.e.s de catégorie A. Le Haut Comité accueille également des stagiaires de l'Université ou de Grandes Écoles. Le **Jaune budgétaire (PLF 2021) évalue les coûts de fonctionnement en 2019 à 28 000 € en baisse par rapport à 2018 en raison d'un important effort de réduction des dépenses courantes** (accueil, travaux d'impression, maintenance, etc.). Le HCLPD bénéficie des moyens mutualisés au niveau du secrétariat général chargé de l'écologie, des transports et du logement.



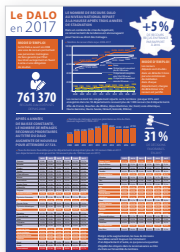
7 AVIS PUBLIÉS

De 2017 à 2020, 7 avis ont été publiés :

- Avis sur l'évaluation du dispositif d'encadrement

des loyers mis en place à Paris depuis 2015 (2017) ;

- Alerte au président de la République sur la réforme des aides au logement (2017) ;
- Aides au logement : le contre exemple Anglais (2017) ;
- Avis sur la loi ELAN (2018) ;
- Alerte sur le nombre d'expulsions des ménages pourtant reconnus prioritaire et urgents au titre du droit au logement opposable (2019) ;
- Avis du HCLPD sur la continuité du DALO en période de crise sanitaire (2020) ;
- Renforcer les aides personnelles au logement à la sortie de l'état d'urgence sanitaire (2020).



5 AVIS PUBLIÉS

De 2017 à 2020, 5 avis ont été publiés :

- Propositions visant à faire

respecter l'esprit et le texte de la loi sur le droit au logement opposable (2017);

- Tableau de bord Dalo 2008-2018 (2019);
- L'appel de Grenoble : *Faire valoir les droits des personnes sans-abri* (2019);
- Avis sur l'objectif de production de 60 000 PLAI, le respect des seuils d'attributions, notamment pour la gestion en flux des contingents (2019);
- Avis sur l'accès aux données de logements des ménages reconnus Dalo (2019).



523 SIGNALEMENTS AUPRÈS DE LA CELLULE DE VEILLE EXPULSION DES MÉNAGES RECONNUS AU TITRE DU DALO

La cellule de veille expulsions a été mise en place par le Comité de suivi de la loi Dalo pour suivre la bonne application de la circulaire du 26 octobre 2012 concernant la loi instituant le droit au logement opposable. Cette circulaire demande aux préfets de veiller à ce que le relogement des prioritaires Dalo intervienne avant la mise en œuvre du concours de la force publique. Sur la période 2017-2020, 523 signalements ont été effectués. Ils concernaient des ménages reconnus *Prioritaire* et *Urgent* pour être logés ou hébergés au titre du DALO ou ayant déposé un recours au titre du DALO.

Chaque signalement donne lieu à une intervention et un suivi vis-à-vis des préfectures, bailleurs ou travailleur.e.s sociaux.

130 SIGNALEMENTS À LA CELLULE DE VEILLE DES PRATIQUES JURIDIQUES DES COMMISSIONS DE MÉDIATIONS



Devant l'importante hétérogénéité de l'interprétation des critères de reconnaissance au titre du droit au logement opposable par les commissions de médiation, confirmée par de très forte disparité selon les départements du taux de décisions favorables (de 20 % à 80%), le Comité de suivi de la loi Dalo a une veille sur les décisions « contestables » des commissions de médiation. Sur la période 2017-2020, la cellule a reçu près de 130 décisions. **Chaque signalement donne lieu à une réponse auprès des travailleur.e.s sociaux et parfois à une intervention auprès des commissions de médiation.**

5 556 € DE MOYENS FINANCIERS EN MOYENNE PAR AN

Les membres sont bénévoles. L'animation et les travaux sont assurés par l'équipe permanente du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées. Le secrétariat est assuré par le ministère en charge du logement (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature).



2 RAPPORTS PUBLIÉS

De 2017 à 2020, les rapports suivants ont été publiés :

- Le bilan du droit au logement opposable pour la période 2008-2016 (2017);
- Le Dalo Hébergement - Pour un plan national d'accès au droit et de lutte contre le non-recours (2020).



25 RÉUNIONS DES DEUX GROUPES DE TRAVAIL DU COMITÉ DE SUIVI

Le Comité de suivi de la loi Dalo comporte deux groupes de travail :

- accès au droit
- l'offre de logement

Ils permettent d'approfondir certains sujets et d'alimenter le rapport annuel.

LE BILAN DU COMITÉ DE SUIVI DE LA LOI DALO 2017 - 2020

56 MEMBRES



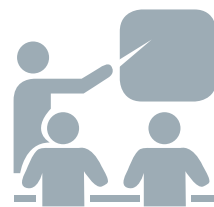
Par arrêté du 26 mai 2017, le Comité de suivi de la loi Dalo est composé de 56 membres dont les 18 membres du HCLPD.



11 RÉUNIONS EN FORMATION PLÉNIÈRES

se sont déroulées entre 2017 et 2020.

282 MEMBRES DES COMMISSIONS DE MÉDIATION DALO ET TRAVAILLEURS SOCIAUX FORMÉS AU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE



Le Secrétaire général a animé 8 formations dont 5 conjointes avec les services de la DHUP et l'association Dalo :

- Dreal nord, Arras le 2 juin 2017,
- Dreal Aquitaine, Bordeaux le 15 septembre 2017,
- Dreal Occitanie, Carcassonne le 15 janvier 2018,
- Équipe juridique mobile, Grenoble le 27 juin 2019,
- Dreal Aura, Lyon, le 9 octobre 2019,
- Samu social, Paris le 28 août 2019 et le 16 janvier 2020,
- Dreal Nouvelle Aquitaine, en visio le 20 novembre 2020

2017

5
mars**LES 10 ANS DU DROIT
AU LOGEMENT OPPOSABLE**

A l'occasion du dixième anniversaire de la loi pour le droit au logement opposable, le Comité de suivi DALO et le ministère du logement et de l'habitat durable ont invité l'ensemble des acteurs du droit au logement opposable : président.e.s et membres des commissions de médiation, responsables des services déconcentrés de l'Etat et responsables associatifs. A la Maison des Métallos (Paris 11^e), tous étaient conviés pour débattre des avancées et des progrès à faire en matière de logement des personnes défavorisées depuis le vote de la loi DALO au Parlement le 5 mars 2007. Plus de 250 personnes étaient présentes venues de toute la France.



2017

22
septembre**PRÉSENTATION DU RAPPORT
« BILAN DU DALO 2008-2017 »
AU MINISTRE DU LOGEMENT,
JULIEN DENORMANDIE**

Cette rencontre a permis d'établir la feuille de route pour le mandat 2017-2020 et d'engager le HCLPD dans la mise en œuvre de la stratégie du logement d'abord.

2019

4
mars**L'APPEL DE GRENOBLE POUR
LES DROITS DES PERSONNES
SANS-ABRI**

À l'initiative du Comité de suivi national de la loi Dalo, un appel visant à « Faire valoir les droits des personnes sans-abri », a été lancé à Grenoble le 4 mars 2019, par 25 organisations, acteurs du logement social (notamment les bailleurs sociaux et Action Logement), de l'insertion et de l'humanitaire. L'appel poursuivait deux objectifs :

- ▶ lancer une campagne nationale pour accompagner les personnes sans-abri dans l'accès au Droit, en particulier le droit au logement (recours DALO) ;
- ▶ généraliser les Équipes Juridiques Mobiles, à l'image de celles créées à Grenoble.



2019

21
novembre**PRÉSENTATION DU RAPPORT
MARSEILLE : DE LA CRISE
DU LOGEMENT À UNE CRISE
HUMANITAIRE**

Suite à l'effondrement des immeubles de la rue d'Aubagne le 5 novembre 2018 à Marseille, les membres du HCLPD se sont rendus à plusieurs reprises sur place en 2019 afin de rencontrer les personnes délogées, les Institutions, des universitaires, les associations, les collectifs citoyens, les habitant.e.s (25 auditions). Fruit d'un travail mené en collaboration avec l'Université d'Aix-Marseille, le rapport, présenté à Marseille le 21 novembre 2019, a constaté que les acteurs publics n'ont jamais mis en œuvre une politique permettant de traiter les 40 000 logements indignes et d'assurer le droit au logement des 100 000 personnes y habitant. Face à ce constat, le HCLPD a proposé 20 préconisations pour que jamais un tel drame ne se reproduise. Le HCLPD assure toujours fin 2020 un suivi de la situation avec la Ville de Marseille.



“ Ce que veulent ceux qui n'ont pas de toit !
Pas l'aumône, pas la pitié, ni la charité.
Ils veulent un bail et une clé.

ABBÉ PIERRE, Paroles de vie (2006)